

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 10 décembre 2018, à 19h50, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, maire
- Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Anne Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en tant que secrétaire de la séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION 2018-12-CMD10000
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19:50.

Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage :

D'OUVRIER la séance du conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 2018-12-CMD10001
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 2018-12-CMD10002
REDDITION DE COMPTE AUPRÈS DU MTQ POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports a versé une compensation pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

DE PROCÉDER à la reddition des comptes pour les compensations de l'année 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-12-CMD10003
MÉDIATION DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR GAGNON

CONSIDÉRANT QU' une séance de médiation aura lieu sous peu dans le dossier de M. Henri-Claude Gagnon

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

DE MANDATER M. Raymond Morin, maire et M. Jean-Pierre Morin, conseiller pour représenter la Municipalité de Délage lors de cette séance de médiation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-12-CMD10004
PROJET D'ÉLECTRICITÉ POUR LE CAMP LE TERRIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Délage, en collaboration avec le Club Optimiste de Maniwaki, sera le promoteur du projet d'électricité au Camp Le Terrier

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de subvention et divers documents devront être complétés pour mener à terme ce projet

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

DE NOMMER M. Raymond Morin, maire et M. Denis Brazeau, conseiller, comme représentants et signataires des documents pour la municipalité de Délage.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-12-CMD10005
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, de lever la présente séance extraordinaire à 20H00.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Anne Labelle
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim